

REGLEMENT INTERIEUR « LES PANIERS FLERIENS »



Chaque adhérent s'engage à :

- payer sa cotisation par année civile : **ré-adhésion entre le 01/12 et 31/01.**
(nouvelle adhésion en cours d'année valable jusqu'au 30 novembre.)
- consulter régulièrement le site de commande : <https://commandes.paniersfleriens.fr/amapi/>
afin de **vérifier ses commandes** et les **modalités de chaque produit.**
- **respecter les « CONTRATS » pris sur le site de commande**
- payer ses commandes par chèque à l'ordre du producteur en respectant les modalités de paiement relatives à chaque produit ;
- récupérer ses commandes le mardi au local de distribution aux horaires fixés de 17h à 20h ;
tout produit oublié sera dû, non remboursable et non récupérable.
- consulter ses mails avant chaque livraison en cas d'informations particulières

POUR LES LEGUMES : CONTRAT par période de 10 semaines (fréquence et quantité libres)

- En cas de force majeure, vous pouvez annuler une commande au moins 48 h avant la livraison. Il n'y aura pas de remboursement, le montant sera crédité sur la période suivante.
- Déposer le ou les chèques (règlement en 3 fois maxi) pour toute la période au plus tard lors de la première livraison
- Ramener sa cagette ou la laisser sur place ; cagette bois = 10€, cagette plastique = 15€

POUR LES VIANDES :

- déposer au moment de la commande un chèque de 50 € d'acompte (touché en cas d'absence à la livraison).
- **ATTENTION : livraison à heure fixe** (ex : 18h30 *respect chaîne du froid*) à une **date précise (se conformer au site ou au mail pour le détail).**

Le non-respect du règlement entraînera la suspension de l'adhésion. **Signature :**



Je, soussigné, Nom : _____ Prénom : _____
confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association « Les Paniers Flériens » et m'engage à respecter ce dernier .

Date : _____ **Signature :** _____

Coordonnées :

Tél. fixe : _____ + mobile : _____

Adresse : _____

mél : _____